



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
DE HAUTE-SAVOIE

Pôle Entreprises - Territoires - Aménagement

SYNDICAT D'APICULTURE ET GROUPEMENT DE  
DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA HAUTE-SAVOIE  
Monsieur le Président  
Patrick VUILLOUD  
Route de l'herbe  
74650 CHAVANOD

Nos réf. : EG/cl

Annecy, le 1<sup>er</sup> septembre 2009

Objet : Votre courrier du 18/08/09

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 20 août concernant les conséquences de la découverte de chrysomèles dans deux secteurs du département et vos inquiétudes pour la production apicole. Je voudrais aujourd'hui vous apporter quelques éléments.

Une première réunion organisée par la DRAAF s'est tenue à Lyon le 31 juillet pour faire le point sur la chrysomèle à l'échelle régionale. A cette date, seul le piégeage sur Bonneville/Ayze était avéré en Haute-Savoie. Les représentants des apiculteurs étaient invités et présents.

A ce jour, les deux arrêtés préfectoraux sont parus, pour le secteur de Bonneville/Ayze, le 7 août et pour Pringy, le 31 août. La profession agricole avait fait connaître son opposition aux traitements immédiats dans les zones focus et les arrêtés ne mentionnent pas l'obligation de traitement, contrairement aux recommandations nationales.

A l'initiative de la FDGEDON en charge du dossier au niveau départemental, une réunion d'agriculteurs a été organisée le 13 août à la Maison des Agriculteurs de Bonneville. Il s'agissait de présenter aux 37 exploitations concernées le contenu de l'arrêté préfectoral, les moyens de lutte envisagés, notamment l'organisation des rotations de culture en 2010, de recueillir leurs préoccupations et de répondre à leurs questions. En l'absence d'obligation de traitement immédiat, les apiculteurs n'ont pas été contactés. Il en est de même pour la réunion du 3 septembre à Annecy pour les agriculteurs concernés par la zone de Pringy.

.../...

181, rue des Grèbes Huppés  
ZAC des Bordets  
74130 BONNEVILLE

16, chemin d'Hirmentaz  
74200 THONON

**synagri.com**

Les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture et les autres organisations ne sont pas favorables au traitement insecticide contre les adultes. Pour la lutte contre la chrysomèle, ils préfèrent la mise en œuvre de solutions d'assolement. A ce titre, les positions de la profession rejoignent objectivement celles des apiculteurs.

Toutefois, l'éradication de la chrysomèle reste un enjeu fort pour la culture du maïs. Il nous faut trouver à court terme des stratégies de lutte qui ne font pas appel au traitement des adultes et qui permettent aux agriculteurs d'assurer leur production malgré les contraintes liées au foncier (disponibilité de parcelles pour la culture de maïs, qualité des sols...).

Nous aurons certainement l'occasion d'échanger à nouveau avec vous sur ce dossier. Sachez que nous avons le souci de travailler en bonne intelligence avec les apiculteurs dans le respect de nos intérêts respectifs et souvent communs.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président de la Chambre d'Agriculture  
de Haute-Savoie,

Gérard DUCREY



Copie pour information :

- **Marie-Louise DONZEL**, Responsable de la Commission Inter-Organismes Environnement et Membre Chambre d'Agriculture 74
- **Denis MAIRE**, Membre Chambre d'Agriculture 74
- **François CENA**, animateur de la Commission Inter-Organismes Environnement